

A travers le monde : les femmes américaines et leurs droits civils

Autor(en): **Quinche, Antoinette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 351

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A travers le monde

Les femmes américaines et leurs droits civils

La Ligue nationale des femmes électrices des Etats-Unis vient de faire paraître une petite brochure très intéressante sur la situation légale des femmes dans ce pays.¹ On ne se rend pas toujours compte que les 48 Etats, membres de la Confédération américaine, ont chacun leur droit civil, de sorte qu'il y règne une grande diversité en cette matière.

C'est ainsi qu'à côté de l'Américaine indépendante telle qu'on se la représente chez nous, libre de contracter et de disposer de sa fortune, ignorant l'institution de l'autorisation maritale, on trouve une autre Américaine qui — tout comme dans les pays les plus arriérés de notre vieille Europe — ne peut contracter sans autorisation de son mari, ni toucher les intérêts de ses capitaux. A vrai dire, les premières sont notamment plus nombreuses que les secondes. On n'est pas moins étonné aussi de voir que, dans un des Etats américains (en Géorgie), le mari peut même enlever par testament la puissance paternelle à la mère de ses enfants, et leur nommer un tuteur. Or, comme aux Etats-Unis, toutes les femmes ont le droit de vote, il en résulte cette situation paradoxale de femmes auxquelles on a garanti l'exercice des droits politiques... mais pas le droit d'élever leurs enfants!

C'est du reste, précisément pour tâcher d'amener les Etats retardataires à modifier leur législation que la Ligue nationale des femmes électrices a fait paraître un résumé de la situation légale des femmes dans les 48 Etats. Son but était de montrer aux législateurs des Etats moins avancés les réformes qu'il y aurait lieu d'introduire dans leur législation. Le livre est donc fait sous forme d'un questionnaire sur la capacité civile des femmes mariées, leur droit de disposer de leurs biens, la puissance paternelle, etc. Les réponses données pour chaque Etat par un ouï ou un non accompagnés quelquefois d'explications donnent ainsi un aperçu rapide et clair de la situation de la femme.

Par exemple, nous voyons encore qu'un des Etats (la Caroline du Sud) n'admet pas le divorce. Un autre ne laisse pas à la femme mariée la possession du produit de son travail en dehors de son activité domestique. Quelque Etats ne placent pas les époux sur un pied d'égalité en matière de succession et donnent à la femme un droit de succession sur les biens de son mari inférieur au droit réciproque du mari sur ses propres biens.

D'un autre côté, un assez grand nombre d'Etats font une situation privilégiée à la femme, en ce sens que, bien qu'elle ait seule la jouissance de sa fortune, elle ne peut pas être obligée de payer les dépenses du ménage, celles-ci incombant uniquement au mari. Situation paradoxale aussi, car l'obligation du mari d'entretenir la femme est une survivance de l'ancienne tutelle maritale. Sous le régime de la tutelle maritale, le mari ayant seul la jouissance de la fortune de la femme, il était normal qu'en compensation, il fut obligé de l'entretenir. On a supprimé ses droits sur la fortune de la femme, mais on a maintenu son obligation d'entretien, ce qui donne à la femme une situation privilégiée exceptionnelle... que nous ne demandons, du reste, pas!

¹ A survey of the legal status of women in the forty-eight States. Ed. National League of Women Voters. Revised edition 1930.

Silhouettes de femmes

Miss Ruth Putnam

Les journaux de Genève ont annoncé le décès, survenu en cette ville, de Miss Ruth Putnam, «une grande dame qui tenait une plume d'historien», écrit d'elle M. le professeur Borgeaud dans le *Journal de Genève*. Elle avait de qui tenir, étant fille du fondateur d'une puissante maison d'édition américaine, sœur du directeur de cette maison à Londres, et sœur encore du bibliothécaire du Congrès de Washington. Mais Américaine de naissance, Ruth Putnam a eu avec notre pays, et avec Genève tout particulièrement, des relations étroites: c'est à l'Université de cette ville en effet qu'elle a la première, ouvert la voie aux futures femmes pasteurs et élèves des Ministères féminins en obtenant son inscription régulière à la Faculté de théologie.

Ses travaux historiques d'autre part, Miss Putnam les a, en partie, consacrés à notre pays. Après son *Charles le Téméraire* et son *Gaillaume de Taciturne* qui sont classiques en pays anglosaxons, elle s'était attachée à la grande figure de Bonivard, qu'elle voulait faire revivre en une étude fouillée et complète, explorant pour cela toutes les ressources de nos archives et de nos bibliothèques; mais malheureusement la mort lui a fait tomber la plume des mains avant que fut achevée l'œuvre qui eût certainement donné encore plus d'éclat à son nom. Elle s'était aussi beaucoup attachée au passé religieux de Genève, et différentes notices en anglais ont prouvé à quel point l'histoire de la Réformation chez nous lui était

Mais notons une disposition que nous aimerions voir chez nous: c'est celle qu'ont adoptée la plupart des Etats américains (39 sur 48), en vertu de laquelle le régime matrimonial qui régle les rapports des époux est celui de la séparation des biens. Les femmes ont ainsi seules l'administration et la jouissance de la fortune qu'elles apportent en mariage. Si cette disposition était adoptée dans notre pays, bien des malheurs dont se plaignent les femmes dans ce domaine disparaîtraient du même coup.

ANTOINETTE QUINCHE, avocate.

De-ci, De-là...

Contre la robe longue.

Selon un journal quotidien, le prochain Congrès d'une Association féminine anglaise (qu'il nous a été impossible d'identifier à travers la traduction de son nom) aurait décidé de mettre en discussion une motion de regret pour le retour aux jupes longues, symbole de réaction contre le confort et la liberté physiques des femmes modernes. Appel serait lancé à toutes les femmes qui apprécieraient cette liberté pour résister à cette réaction, en refusant de suivre comme des moutons ce décret arbitraire de la mode.

C'est également, paraît-il, le point de vue en faveur duquel Miss W. Cullis, professeur à l'Université de Londres, et Présidente de la Fédération internationale de Femmes universitaires, a rompu une lance par une causerie au Radio, qui a été ainsi transmise à toute l'Angleterre.

Il est parfaitement certain que la robe courte, portée sans exagération, a contribué pour beaucoup à rendre la femme plus indépendante, plus sûre de ses mouvements, plus maîtresse d'elle-même, plus apte à la vie moderne, et la meilleure preuve en est que résistance a été apportée aux prétentions des couturiers, et que la robe courte triomphe encore comme robe de rue. Et quant à la concession faite en admettant la robe longue pour le soir, nous voulons espérer qu'elle ne sera qu'éphémère, car si du point de vue esthétique, ces deux silhouettes si différentes de la même femme vue à midi ou à minuit, surprennent et heurtent le regard, du point de vue pratique, il y aurait beaucoup à dire contre le port de ces longues jupes dépassant tous les manteaux, pour celles surtout qui ne roulent pas carosse, et doivent utiliser trams et autobus pour leurs sorties du soir. Et même celles, toujours plus nombreuses qui conduisent leur auto, comment ne s'exposent-elles pas à des accidents, en maniant freins ou accélérateurs au milieu d'encombrantes pendeloques de George et de tulle?...

„Se non e vero“.

Les lecteurs du *Mouvement* connaissent sans doute l'histoire, si souvent citée au cours de conférence de propagande, de la commune du Jura, qui rétribuait l'instituteur d'une école de montagne en partie en espèces, en partie en nature: bois pour son feu, foin pour sa vache.

Or, quand un jour il advint qu'un instituteur fut nommé à ce poste au lieu d'un institutrice, non seulement la commune économisa sur le traitement en espèces (à travail égal, salaire égal), mais encore sur le bois... et même sur le foin. Car il était bien naturel, n'est-ce pas? que la vache d'une femme eût moins d'appétit que la vache d'un homme?

Une de nos amies nous assure avoir rencontré

connue dans ses détails — et dans son esprit. Dans son esprit, car Ruth Putnam était une puritaine de race et d'inspiration, ce qui ne l'empêchait pas d'allier la culture la plus étendue et la plus raffinée à ses qualités austères d'historienne.

Aussi est-ce en regrettant de ne l'avoir pas connue malgré que son domicile fut ces dernières années fixé à Genève, que notre journal tient à s'incliner à son tour devant la mémoire de l'une de celles dont les qualités rares et la haute intelligence nous honorent toutes.

Miss Margaret Beavan

Qui ne connaît dans nos milieux féministes le nom de la *Lady Mayoress* de Liverpool? de la première femme appelée en Grande-Bretagne à remplir ces lourdes fonctions de maire, et cela non pas dans une bourgade de la campagne, mais dans l'une des plus grandes villes du Royaume-Uni? de celle dont le roi progressiste d'Afghanistan déclarait qu'elle avait été le plus grand intérêt de sa visite en Occident?...

Miss Margaret Beavan, qu'une grippe dégénérée en pneumonie vient d'emporter prématurément, il y a quelques semaines, s'était intéressée toute jeune aux questions sociales, en s'occupant avec quelques amies d'enfants infirmes et invalides qu'elle réunissait dans une seule pièce d'une rue de Liverpool. Et cette œuvre, qui lui avait valu le beau surnom de la «petite mère du quai de la Mercy», s'est développée sous son initiative et sa ferme direction au point d'employer actuellement un état-major de 200 travailleuses sociales rétribuées, d'avoir assisté 100,000 enfants, entretenant 30,000 enfants dans des hôpitaux ou des



Cliché „The Vote“
Dr. Ethel BENTHAM

Députée travailliste au Parlement anglais, Dr. Benthall, qui vient de mourir à l'âge de 70 ans, fut la première femme médecin qui soit entrée à la Chambre des Communes, de même qu'elle a été une des premières femmes anglaises nommées juges de paix. Le dernier discours qu'elle ait prononcé à la Chambre avait trait à la question de la nationalité de la femme mariée, et avait produit une grande impression.

Le siège de Dr. Benthall n'a heureusement pas été perdu par les femmes, car c'est Mrs. Manning, également travailliste, qui a été élue pour la remplacer à une majorité de 2279 voix.

mieux encore dans un établissement hospitalier d'un pays voisin qu'elle visitait, et où on lui a affirmé que la prime d'allaitement, payée à toute mère allaitant elle-même son enfant, était de 40 francs pour un garçon et de 30 francs pour une fille.

Après cela on peut tirer l'échelle.

Prisons modèles

N.B. C'est au numéro de septembre 1930 du *Howard Journal*, organe officiel de la Ligue Howard pour la réforme pénale¹, que nous empruntons les détails suivants. Ce numéro contient encore des articles aussi intéressants que documentés sur les conditions nouvelles des prisons, sur les dispositions plus humaines des lois pénales, sur l'abolition de la peine capitale et sur les services de psychiatrie, d'une si grande utilité pour le dépitage et le traitement de ces inadaptés sociaux que sont les délinquants.

J. V.

Bornons-nous ici aux prisons de femmes et dans trois pays seulement. Aux Etats-Unis, existe depuis 1913 une prison modèle, Clinton Farms (New-Jersey), où sont détenues environ 200 femmes dont la moyenne d'âge est de 25 ans. C'est une prison sans clôtures! Dans cinq cottages, dont un réservé aux femmes de couleur, chaque détenue jouit de sa petite chambre particulière d'environ 2 mètres sur 3 1/2, pourvue d'un lit de fer émaillé, d'une table de toilette, et de rideaux encadrant une fenêtre de dimensions normales. La porte de la cellule n'est jamais fermée à clef à quel moment que ce soit. Au rez-de-chaussée de chaque cottage, une chambre commune avec des chaises confortables et un piano, et une salle à manger où les repas sont servis par petites tables. A l'étage, outre les chambres à coucher, se trouve un balcon couvert avec neuf lits pour celles qui

¹ S'adresser au Bureau international de la Ligue Howard pour la réforme pénale, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.

préfèrent dormir en plein air à la mode américaine.

Le *Self-Government* fonctionne largement. Quelques-unes des surveillantes passent la nuit dans chacun des cottages. Pour chaque maison, une cuisine où on fait aussi le pain. Le travail ménager auquel sont astreintes les détenues exerce sur elle une bienfaisante influence morale et leur apprend une foule de notions utiles. Un certain nombre de prisonnières font leur part des travaux de la ferme et quelques-unes travaillent même aux champs pendant toute la journée.

La Maternité est un joli bâtiment d'un étage sur le rez-de-chaussée. Ses vingt femmes nées sur la façade principale sont encadrées de verdure s'agrippant aux murs. Les mères y élèvent leurs enfants jusqu'à leur deuxième année; ils sont alors placés par les soins de la direction. Les illettrées trouvent à Clinton Farms l'occasion de s'instruire.

En Pennsylvanie, la prison modèle de Sleighton Farms ressemble beaucoup à Clinton, mais est réservée aux jeunes délinquantes; 500 jeunes filles de onze à vingt et un ans y vivent dans une dizaine de cottages. Elles y reçoivent un enseignement professionnel extrêmement complet et bien dirigé. Dans la salle des cours de commerce ne se trouvent pas moins d'ordinateurs à écrire à l'usage des jeunes apprenties commerçantes.

La vue d'ensemble des cottages de Sleighton Farms reliés par des avenues bordées d'arbres est agréable et jolie. A perte de vue, autour de l'établissement s'étendent des prés et des forêts, mais on ne voit aucune habitation. Le site est évidemment choisi à l'écart des humains.

Passons à la Jamaïque où la prison de femmes de Kingston est dirigée par une Ecossaïse. Le très grand nombre de jeunes délinquantes est dû à la terrible proportion de naissances illégitimes. Sur 100 nouveaux-nés, 72 naissent hors mariage! On peut imaginer facilement que le manque d'éducation de ces enfants, presque toujours abandonnés à eux-mêmes, les conduise au vagabondage et au vol. La chaleur excessive du climat de l'île développe les instincts belliqueux et la société se défend sévèrement contre les fréquentes violences allant des coups et blessures aux meurtres. La répression est plus sévère encore, paraît-il, pour les femmes que pour les hommes.

La réforme pénale la plus importante jusqu'ici a été la séparation des jeunes filles et des femmes détenues. Une amélioration, due aussi à la directrice écossaise, est la permission donnée aux prisonnières de travailler dans leurs cellules. Précédemment, le travail en commun de blanchissage — besogne officielle de la prison — se terminait vers le milieu de l'après-midi, les détenues regagnaient leurs cellules et y passaient des heures dans une oisiveté complète et démoralisante. Une classe de travaux à l'aiguille fut créée, le gouvernement se décidant à faire les frais des matériaux nécessaires. Les élèves tricotent, cousent, etc., tandis qu'on leur fait à haute voix une lecture intéressante. Quand la leçon est finie, chaque détenue emporte dans sa solitude une tâche à faire pour le lendemain. La lumière électrique a été, de ce fait, forcément installée dans chaque cellule. Ce sont des dames de la ville qui viennent à

Les Expositions

Les femmes anglaises illustrateurs au Musée de Genève

Exposition qui, comme celles de notre temps, présente des aspects très divers. Dès l'entrée se révèle au visiteur les tendances spécifiquement anglaises: cette poésie un peu fade qui se complait aux légendes pour *nurseries*, signolées et sages (fleurs, petits oiseaux), et, d'autre part, un mysticisme évoquant les préraphaélites; ici ou là encore, un bariolage un peu violent.

A cet art, auquel les estampes anglaises nous ont trop habitués, certaines «illustratrices» échappent en se tournant vers ce qu'on pourrait appeler l'art moderne international (voir *Le Déluge*, par Marg. Bryan), qui peut être plus ou moins intéressant mais n'est révélateur d'aucune contrée en particulier. Il en est, toutefois, qui savent être modernes tout en restant de leur pays. On retrouve toute la fraîcheur des aquarelles anglaises dans certaines eaux-fortes de Phoebe Gibson: *Paysage du Tyrol*, *Yachting sur les côtes d'Ecosse*, et un *Port de Bretagne*, aux jolies couleurs harmonieuses et chaudes.

Ailleurs, il y a de la fantaisie, de l'humour: *la Ville balcanique*, par Ann Dallas; d'une conception originale, *Les baladeurs de neige à New-York*, par Clare Leighton; *Les nomades*, d'Orvid; inattendu, le gai *Marché de Bruges*, tout clair sous la masse sombre de sa tour, signé Ellis.

PENNELLO.